

Informatisation des services de santé au travail

Avantages ou inconvénients ?

Sommaire

- **Gestion des visites médicales, des soins, des AT**
- **Edition de rapports, de statistiques... Gestion du 1/3 temps**
- **Communications**
- **Gestion du service de santé au travail (stocks)**
- **Formations**

Informatisation des services de santé au travail

Gestion des visites médicales, soins et AT

Inconvénients :

- Investissement important en temps lors de la mise en place
- Difficulté d'obtenir un outil qui corresponde aux besoins propre du SST
- Confidentialité
- Ne supprime pas totalement le dossier papier
- Fiabilité du matériel et des sauvegardes

Avantages :

- Centralisation d'informations
- Réduit le travail administratif
- Limite l'absentéisme aux visites médicales
- Suivi de l'évolution des paramètres médicaux et des examens complémentaires



Informatisation des services de santé au travail

Edition de rapports, de statistiques, d'enquêtes... Gestion du 1/3 temps

Inconvénients

- Fiabilité
- Méconnaissance de l'outil statistique

Avantages

- Gain de temps
- Comptabilise le 1/3 temps
- Présentation claire et structurée

Communications

- Peu convivial
- Pratique, rapide, laisse une trace écrite
- Facilite les transmissions, les échanges
- Support de messages d'informations
- Ouverture vers d'autres espaces : recherche Internet



Gestion du service de santé au travail

- Péremption des produits pharmaceutiques et du matériel
- Commande informatisée

Formations

- Suivi des formations : Recyclage SST, PRAP, cariste, pontier, autres...
- Support pédagogiques de formations

Conclusion

Pour la plupart des infirmières interrogées l'informatique est devenu un outil indispensable, qui lorsqu'il est bien maîtrisé, trouve un gain de temps dans leur pratique quotidienne.

L'informatique permet des possibilités en matière de gestion, de statistiques, de recherche épidémiologique, de support de communication et d'échanges appréciables entre professionnels de santé au travail.

Quelques difficultés subsistent en ce qui concerne l'accès aux dossiers médicaux informatisés par l'infirmière de santé au travail, en particulier dans les sociétés relevant d'un service inter- entreprise.

Je vous remercie de votre attention